



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 novembre 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKTHAOUI

Membres présents :

M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD
M. BERNARD - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BOURNY -
M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DINCHER - M. DOUHAIT
- M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES -
M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GILLOT J.P. -
M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. IZIMER - M. LABORIER
- M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN -
M. MASSON - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PETITJEAN - M. PILLIEN
Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. ROIZOT - M. SAUNIE - M. SOUMIER -
Mme TENENBAUM

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - M. BEKTHAOUI (pouvoir à Melle MASLOUHI) -
M. BERTELOOT - M. BRENOT - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRIOT -
M. CARBONNEL (pouvoir à M. MOREAU) - M. DELATTE - M. DESVIGNES (pouvoir à M. DOUHAIT) -
M. DODET - Mme FLAMENT. - Mme MASSU (pouvoir à M. NOWOTNY) - M. MILLOT (pouvoir à M.
PRIBETICH) - M. MENUT (pouvoir à M. PARIS) - M. NUDANT - M. PERRIN - M. PINON (pouvoir à M.
JULIEN)

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC – Espaces publics numériques (EPN)
Fonds de concours à la commune de Bressy sur Tille .**

Le Conseil de Communauté a adopté, le 16 octobre 2003, un règlement d'intervention précisant les conditions dans lesquelles la Communauté de l'Agglomération dijonnaise peut attribuer une subvention aux communes pour la création d'Espaces Publics Numériques (EPN) conformément à l'action prévue dans le Contrat d'agglomération.

Le montant maximum de cette subvention est de 10 000 € par EPN (la part des travaux étant plafonnée à 2000 €). Elle ne peut en aucun cas excéder 80% du montant total de la dépense, 20% restant obligatoirement à la charge de la commune.

La commune de Bressy sur Tille a déposé un dossier pour la création d'un Espace Public Numérique sur son territoire d'un montant de 10 144,56 € HT.

Après instruction du dossier, il est constaté que tous les critères prévus par le règlement d'intervention sont réunis pour l'attribution de cette subvention dont le montant maximum est de 8 115 €.

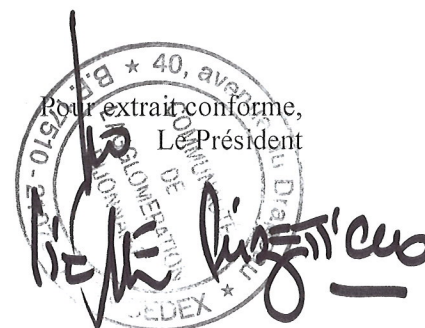
Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'attribuer** à la Commune de Bressy sur Tille un fonds de concours de 8 115 € HT pour la réalisation de son Espace Public Numérique,
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire au versement de cette subvention,
- **De dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.



Publié le 25 NOV. 2005
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 NOV. 2005

